



Le + syndical

CGC-DGFIP

86/96 Allée de Bercy

Bâtiment Turgot

Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.73 – Fax. : 01.53.18.01.95

cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr

DECLARATION LIMINAIRE CAPN DES 4 ET 6 DECEMBRE 2013

Ces CAP revêtent une importance tout à fait particulière car la **CGC-DGFIP** a toujours défendu, et continuera à défendre l'encadrement : c'est son rôle et sa spécificité.

Au travers de ces recours qui ne sont que la partie émergée de l'iceberg, les cadres deviennent les boucs émissaires.

La **CGC-DGFIP** a bien conscience que la pression s'exerce à tous les niveaux, et elle souhaite appeler l'attention sur les issues dramatiques où l'on peut arriver.

A ce titre, et sans vouloir faire de voyeurisme, l'Administration peut-elle communiquer précisément le nombre de suicides au cours des 2 dernières années ?

Dans un registre moins dramatique, et ce sera démontré au travers de ces dossiers, on observe une perte de repères et de valeurs. Plus précisément, plusieurs recours sont effectués par des cadres supérieurs expérimentés, et parfois très expérimentés.

Par ailleurs, le nombre de recours augmente ce qui traduit un malaise croissant, étant entendu que les cadres supérieurs n'avaient pas cette attitude dans le passé.

On observe également que quelques départements (le31, le 88) s'illustrent de manière plutôt négative, sur leurs méthodes de management.

Il y a donc une inquiétude. En effet, ces dirigeants, qui sont bien souvent les premiers à faire appliquer ce qu'ils n'appliquent pas eux-mêmes, illustrent-ils la nouvelle méthode de management, ou sont-ils des cas isolés ?

Si ce n'était pas le cas, ce serait très grave, car cela traduirait que les cadres n'ont plus à faire connaître leur vision du service public.

Si ce n'était pas le cas, cela traduirait qu'on souhaite une Administration avec des cadres infantilisés, ce qui ne pourrait la conduire qu'à sa perte.

Enfin, la CGC-DGFIP remercie le service RH de la transmission ponctuelle des documents dématérialisés.